

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES THERMES DE LUCHON
SEANCE DU 05 JUILLET 2019

Affiché le : 12 juillet 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juillet, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil d'Exploitation de la régie des thermes de Luchon s'est réuni, sous la Présidence de monsieur Louis FERRE, Maire, Président de la régie, en session ordinaire dans la salle des délibérations, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le Maire, Président de la régie, le premier juillet deux mille dix-neuf conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. le Maire, Président, Mme Hélène ESCAZAUX, M. Claude LUPIAC, Mme Michèle CAU, M. Yves LAVAL, M. Gilbert PORTES, M. Jean-Louis REDONNET, Adjoint au Maire.

Mme Brigitte LAPEBIE, Melle Audrey AZAM, M. Joseph SAINT-MARTIN, Mme Sylvie BEDECARRATS, Mme Mauricette MARKIDES, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Mickaël JONES ayant donné procuration à M. Yves LAVAL.

M. Rémi CASTILLON ayant donné procuration à M. J.Louis REDONNET.

M. Alain LEFAUQUEUR ayant donné procuration à Mme Hélène ESCAZAUX.

Mme Gémita AZUM ayant donné procuration à Mme Audrey AZAM.

Absents : M. John PALACIN, Melle Pauline SARRATO, M. J.Paul LADRIX, M. Eric FARRUS, M. Guy CATTAL, Mme Nathalie SANCHEZ,

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, un secrétaire a été désigné, Mme Audrey AZAM ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire, Président informe l'assemblée délibérante que le quorum est atteint et qu'en conséquence, la séance peut être ouverte, il énonce les pouvoirs de M. Mickaël JONES à M. Yves LAVAL, de M. Rémi CASTILLON à M. J. Louis REDONNET, de M. Alain LEFAUQUEUR à Mme Hélène ESCAZAUX et de Mme Gémita AZUM à Mme Audrey AZAM.

Monsieur le Maire, Président, soumet à l'approbation du Conseil d'Exploitation le procès-verbal de la séance du 06/06/2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 / AVIS SUR L'OUVERTURE D'UN POSTE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI) A LA REGIE DES THERMES DE LUCHON

- Délibération transmise au contrôle de légalité le 09/07/2019.
- Affichée en Mairie le 09/07/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 29